

## **Le projet Apuiat et la filière éolienne au Québec**

Monsieur Filion,

Nous rédigeons ce commentaire suite à la diffusion, le 13 août 2018, de deux reportages à votre émission de RDI Économie, reportages portant sur le projet éolien Apuiat.

Nous sommes favorables à la réalisation du projet Apuiat, puisqu'il vient compléter le programme de développement de l'énergie éolienne au Québec, programme totalisant 4000 MW et prévu dans la Stratégie énergétique du Québec pour la période 2006/2015. Le projet Apuiat constitue le dernier bloc de 200MW à compléter. Nous constatons sur le site internet du projet que celui-ci est novateur. Neuf communautés innues du Québec se sont regroupées pour s'assurer du contrôle de 50% de la valeur du projet évalué à 600 millions \$, l'autre partenaire étant Boralex. Ce partenariat fait des communautés innues des propriétaires à 50% du projet. Il permettra donc à ces communautés de toucher la moitié des revenus réalisés lors de la mise en opération du parc. De plus des redevances annuelles de 500,000.\$ sont prévues à la Ville de Port Cartier puisqu'une partie du parc sera construit sur les terres publiques de cette municipalité. Nous avons là un exemple remarquable d'un partenariat économique profitable pour les Innus.

Pour répondre à Monsieur Mousseau concernant les coûts de l'énergie éolienne, rappelons que de récents appels d'offres ont permis de générer des projets éoliens à 6 cents du kWh ce qui s'avère tout à fait concurrentiel par rapport à l'énergie actuellement produite par le complexe hydroélectrique de La Romaine dont le coût serait évalué à 6,5 cents du kWh selon les paramètres financiers d'Hydro-Québec. Il est vrai que la production d'électricité a un coût, mais cette production engendre aussi des retombées économiques importantes. Dans le cas de l'éolien, plus de 5,000 emplois au Québec y sont reliés, dont 1,000 en Gaspésie. Nous parlons donc d'un secteur émergent très structurant pour l'économie gaspésienne notamment. M. Mousseau parle d'une industrie non viable économiquement. Qu'en est-il alors des secteurs aéronautique, pharmaceutique et du multi-média qui bénéficient, à juste titre, de subventions, prêts ou crédits d'impôts. Comme M. Mousseau questionne la viabilité de la filière éolienne au Québec, devrait-on alors remettre également en cause la viabilité économique de secteurs économiques entiers qui profitent d'aides publiques essentielles à leur développement?

La filière éolienne au Québec, bien que jeune historiquement, est mature. L'Institut de recherche d'Hydro-Québec relevait lui-même, dans un rapport bilan réalisé en 2016, la performance de cette filière. Cette énergie renouvelable est appelée à jouer un rôle fondamental dans la transition énergétique au Québec. Il s'agit d'une énergie qui est en pleine croissance ailleurs dans le monde. En terminant, il serait plus intéressant et productif collectivement de considérer autrement la problématique des surplus énergétiques actuels, lesquels surplus risquent de fondre rapidement suite à la vente massive d'électricité aux

États de l'Est américain. Pourquoi ne pas utiliser notre énergie électrique, quelle soit d'origine hydraulique ou éolienne, comme levier d'un vaste plan de mise en place d'une économie verte notamment dans le secteur des transports?

Carol Saucier, professeur retraité, Université du Québec à Rimouski(UQAR)

Bernard Saulnier, Ingénieur à la retraite, Institut de recherche d'Hydro-Québec

Évariste Feurtey, Ph. D.,